dans sa chute une plaie contuse au genou droit. La blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu. Le cocher auteur de l'accident a abandonné sa route sans s'occuper de celui qu'il venait de renverser.

De ce fait, plainte a été déposée à la police qui recherche ce peu charitable écraseur.

Les cours du coton. — Les cours du coton étaient hier de 62 fr. 12 pour janvier, 61 fr. 37 pour février, 60 fr. 37 pour juin.

Découverte d'un pendu. — Hier matin, quatre huit heures, profitant d'une courte absence de sa femme, Demaligne César, âgé de 37 ans, journalier, demeurant rue de Soubise, cour Saint-Jean, 3, se pendit dans la cage d'escalier.

Sa femme revint presque aussitôt. En arrivant, voyant son mari se balancer dans le vide, elle courut le porder et appeler à son secours.

Des soins énergiques furent donnés au désespéré, qui respirait encore. Tout fut inutile, le malheureux rendit le dernier soupir quelques minutes plus tard.

Demaligne avait, à la suite d'une discussion avec son patron, demandé son compte mercredi soir et était rentré chez lui en proie à un vif chagrin. De plus, Demaligne semblait depuis plusieurs mois fatigué de la vie.

SAVON PANORAMIQUE : 0 60 le pain

Conférence de géographie. — La nouvelle conférence de la Saison aura lieu dans la grande Amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts Industriels, le samedi 19 janvier, à 8 heures 1/2 du soir. Elle aura pour sujet : « Le Congo et le Haut-Congo » et sera faite par M. Emile Haumant, professeur de langue et de littérature russe à la Faculté des Lettres de Lille.

Il y aura de nombreuses projections lumineuses.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement **le titre.**

Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing. — Le Conseil d'Administration *s'honneur d'informer* Messieurs les actionnaires que les dépôts d'actions effectués en vue de l'Assemblée Générale extraordinaire convoquée pour le 19 Janvier étant insuffisants, cette Assemblée n'aura pas lieu.

L'Assemblée ordinaire à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 1900 devant se réunir dans le courant du mois de Mars prochain, l'Assemblée extraordinaire n'ayant pu se tenir le 19 Janvier sera reportée au même jour.

Un avis ultérieur en fixera la date exacte.

WATTRELOS

La fièvre aphteuse. — Par arrêté préfectoral, les environs de la ferme Delagnage-Dubrulle dans les étables de laquelle a éclaté la fièvre aphteuse, dite : « cocotte », sont déclarés d'infection.

CROIX

Le port de la soutane. — M. Desbarbieux, maire de Croix, a reçu hier le récépissé de l'envoi à la Préfecture de son arrêté interdisant, sur tout le territoire de la commune, le port de la soutane aux membres des ordres religieux non autorisés.

Cet arrêté aura donc son effet à partir du 17 février prochain.

Préfication de rôle. — Le rôle des droits de visite des pharmaciens est mis en recouvrement à partir de ce jour. Il comprend 29 articles et s'élève à 721 fr.

Statistique justicière. — Pendant l'année 1900, le garde Delfortrie a dressé 20 contraventions ; fait 14 arrestations ; autres constatations 1. Le garde Spriet, 36 contraventions ; 21 arrestations ; divers 5 ; le garde Roger, 28 contraventions ; 20 arrestations ; divers 3 ; délits 4 ; le garde Gheuquière, 45 contraventions ; 7 arrestations ; divers 2.

Le total des procès s'élève à 382, dont une partie a été faite par M. Séguin, commissaire de police.

WASQUEHAL

Anciens militaires. — La société d'anciens militaires « *La Fraternelle* » *tiendra, dans son* nouveau local, chez M. Detailleur-Quesnoy, sa première réunion le dimanche 27 courant, à 5 heures du soir.

Les personnes qui désirent faire partie de cette société, doivent s'adresser au président, ou au siège de la société.

ELIXIR SUÉDOIS
(Voir en page)

TOURCOING

Commissions cantonales de statistique. — Nous avons, il y a deux jours, publié la composition de la commission cantonale de statistique, nommée par M. le Préfet du Nord en conformité du décret du 1er juillet 1852.

Bien peu de personnes savent quel est le rôle assigné à ces commissions.

Il consiste à établir une statistique agricole des ressources d'un canton. Fourrages, pailles, bétes, animaux de ferme et de boucherie, etc.

Eventuellement, l'autorité militaire se reporte à ces statistiques pour les réquisitions à exercer en temps de guerre, par exemple.

C'est généralement vous ces dit, en ce que les commissions de statistiques sont réorganisées.

La dernière commission constituée à Tourcoing l'a été par arrêté du préfet en février 1892 et s'est réunie au mois de septembre de la même année.

Précédemment d'autres commissions avaient fonctionné en 1840, 1852, 1862 et 1882.

Les statistiques établies sont bien par la force même des choses, quelque peu fantaisistes.

Le recensement ne peut être fait en effet, que d'une façon très approximative.

Nouvelles facilités pour le paiement des Contributions directes et des taxes y assimilées. — Le vertu de l'arrêté du ministre des Finances, en date du 20 octobre 1900, les contribuables ont dorénavant la faculté de verser leurs contributions directes de taxes assimilées, soit directement à la perception où ils sont imposés, mais encore dans *n'importe quelle perception située dans une autre localité.*

Les versements en dehors de la perception d'impositions ne seront reçus que sur présentation de l'*avertissement* ou de toute pièce officielle indiquant le montant de l'imposition à payer.

Ils devront comprendre la totalité ou le solde des contributions portées sur un ou plusieurs avertissements.

En ce qui concerne les versements pour *solde* les contribuables auront à justifier des décomptes ou des dégrèvements antérieurs au moyen des quittances, des avis de dégrèvement ou de tout autre document établissant leur libération partielle.

Aucun versement ne sera admis en dehors de la perception d'imposition *passé le 1er juillet* pour les rôles publiés dans les trois premiers *mois de l'année et passé un délai de trois mois* à partir de la publication pour les autres rôles.

Les percepteurs sont tenus de délivrer contre tout versement une *quittance extraite de leur journal à souches.*

Accident de travail. — Mlle Marie Bernaert, 15 ans, bâclieuse à la filature Alphonse Six, rue du Chêne, s'est fait un effet au grand pectoral droit en soulevant un poids.

Docteur Vienne, quelques jours.

— Dans le même établissement, Mme Marie Sortet, 23 ans, mouleuse, a contracté des contusions du bras et des plaies de la main gauche.

Docteur Vienne, quelques jours.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux halles : Bulires 2,300 ; marée 200 kil. ; harengs 300 kil. ; oignons 200 kil. ; pommes de terre 150 kil. ; poires 140 kil. ; pommes 45 kil. ; oranges 25 kil. ; fromages 15 kil.

Chute sur la voie publique. — M. L. Montagne, 83 ans, demeurant rue de Bondues, a glissé en passant en face le n° 172 de ladite rue et tombe si malheureusement qu'il se fracture la jambe gauche.

Le blessé a reçu les soins du docteur Desbonnet et reconduit à son domicile.

La guérison sera longue, vu le grand âge de M. Montagne.

En descendant du car avant l'arrêt. — La dame David Liétard, demeurant rue de Cassel, 24, descendait du *tramway* rue de Grand avant l'arrêt complet du tramway et en tombant se contusionna aux cuisses.

Après avoir reçu des soins dans une maison voisine, Mme Liétard a regagné son domicile.

Objets trouvés. — M. Paul Buys, domestique chez M. Vandenberghe, marchand de faïence, rue de Roubaix, a trouvé dans le magasin de son patron une boucle d'oreille avec perles fines, qu'il tient à la disposition des propriétaires.

— Mlle Desrousseaux, rue de Mouscron 12, a trouvé rue de la Malcense, une couverture de cheval, qu'elle a déposée au bureau de police.

On dit. — Le bureau de location *du théâtre de* Tourcoing s'est ouvert seulement pendant deux heures, hier, pour la représentation extraordinaire des *Pirates de la Savane*, et déjà plus de cent places ont été prises dans les quatre loges de ce genre.

C'est dire avec le succès qui attend ce grand drame le jour de sa représentation.

Colombophilie. — Dimanche 20 janvier, à l'estaminet du *Cheval-Noir*, rue du Calvaire : Exposition de tout le pigeonnier de M. François Lemière.

Combat de Coqs. — Dimanche 20 janvier : Rendez-vous de la sortie de Menin contre Louis Gryn, au Café de l'*Aigle*, Roubaix. — Il y a déjà 1,600 fr. de paris engagés. — Mise au parc à 5 heures 1/2.

MARCQ-EN-BARŒUL

Accident du travail. — Un ouvrier de la Compagnie des Tramways, M. Isaac Violet, chaudronnier, est tombé en entrant en joint pour la bordure d'une berline et s'est fracturé une côte.

LILLE

Fédération locale des Syndicats. — On nous communique la lettre suivante que la Fédération a adressé à la *Dépêche*, en réponse à un article de ce journal :

Lille, le 16 janvier. 1901.

Monsieur le Rédacteur
de la *Dépêche*.

Dans son assemblée de ce soir 16 janvier, le Comité de la Fédération a pris connaissance du commentaire malveillant qui a paru, dans votre journal, la publication de l'ordre du jour voté dimanche par la Fédération des syndicats.

Dans ce commentaire, vous dites que nous nous nommés prononcés pour un patron contre des ouvriers et vous en concluez que, avec parce qu'en l'occurrence ce patron est socialiste.

Vous vous êtes trompé et lorsque vous connaîtrez les faits, vous constaterez que nous avons agi loyalement, sans préoccupation autre que de rendre justice à qui le méritait.

Lorsque nous avons vu s'engager la polémique dans la presse, nous avons invité le Comité du Syndicat des voyageurs et employés à venir s'expliquer devant nous. Cette entrevue eut lieu le 9 janvier. Le 11 janvier nous entendions l'Administration municipale et nous l'invitions à former des employés sur les griefs formulés par le Syndicat des voyageurs.

Le 13 janvier nous rendions compte de ces deux entrevues à notre assemblée générale et au début contradictoires s'établissait entre les délégués du syndicat des voyageurs et les adjoints Delesalle et Ghesquière.

Après un détail et après examen des documents fournis par la municipalité il résultait :

1° Que la délégation n'ayant pas été convoquée, n'avait pas à faire reçu par la commission des finances qui se réunissait pour les taxes de remplacement et avait du travail jusque une heure du matin ;

2° Que deux délégués, rentrant leur arrogance, avaient justifié l'attitude de l'adjoint Delesalle.

3° Que des l'examen des mémoires, il résultait que parmi tous les services de la ville, les employés d'octroi avaient eu privilégiés, ce qu'ils ne niaient d'ailleurs pas ;

4° Que par la lecture de lettres des 12 août 1899, 25 septembre 1899, 9 novembre 1899, 6 février 1900 et 29 novembre 1900, les contractants que les employés adressaient à l'adjoint Delesalle et à l'Administration étaient rédigés de façon à prouver les nombreuses améliorations concernant les augmentations de traitements et autres.

Que deviennent-nous faire ? Selon vous, par principe, nous devions condamner le patron. Nous avons pensé que notre rôle était tout autre. Il est très probable d'ailleurs que les patrons nous permettraient à discuter plus souvent, nous forions en maintes circonstances, l'objet de votre surprise. La *conséquence en vient de ce que vous ne connaissez* pas les ouvriers et que vous ne nous pensez pas leur défendre.

Quant aux appréciations concernant notre ami Bondues, *il faut nous en rabattre : Notre secrétaire-général agit en toute indépendance.*

Il faisait conclure. La Comité délibère et Bondues, secrétaire-adjoint, résume la délibération dans l'ordre du jour, qu'il signe au *crayon de son* crayon.

Voilà, Monsieur le rédacteur, les explications que nous avons cru utile de vous donner et que nous vous saurions gré de publier à la même place où a paru le commentaire peu bienveillant que vous nous avez consacré.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, nos salutations distinguées.

Le Comité de la Fédération des Syndicats.

Un drame de la jalousie

Un vitrioleur

Un drame de la jalousie qui aurait pu avoir de graves conséquences, toute la famille ayant été atteinte par le pétrole, mais n'ayant pas été heureusement brûlée, s'est produit hier au soir, rue Santoin, 41.

Au deuxième étage de cette maison habite la famille Empruns, composée du père Henri, 57 ans, garçon de ferme chez M. Watelion, de la mère Béatrice Fleurquin, 45 ans, confectionneuse, d'Elise Empruns, 25 ans, et de Marie Empruns, 20 ans, filles des précédents, enfin d'une nièce, Elise Empruns, âgée de 3 ans, sœur de Elise Empruns, et d'un militaire du 43e de ligne son fiancé.

Sur le même étage, porte à porte, vit un nommé Georges Vanhoutte, 21 ans, marinier, bon travailleur mais très jaloux de caractère. S'autorisant de relations de voisinage, il avait fait la cour à Marie Empruns et comme celle-ci ne voulait pas se rendre à ses avances, il l'avait menacée de la tuer à coups de revolver. Il y a cinq mois, elle lui avait même donné son congé définitif, mais cette séparation n'avait fait qu'augmenter sa jalousie.

Hier vers 9 heures 50, toute la famille Empruns faisait ses adieux sur le palier au militaire du 43e de ligne et ce dernier embrassait sa petite fille. Soudain Georges Vanhoutte qui prétend à tort d'ailleurs avoir vu le soldat embrasser Marie Empruns, surgit derrière le groupe et lance le contenu d'une fiole de *vitriole sur sa bien aimée. Mme Em-pruns* para avec le bras, eut ses vêtements brûlés et les mains légèrement atteintes. Quant à Marie Empruns elle eut son tablier consumé.

Le père étant également intervenu, a quelques tous à ses vêtements qui ont été partiellement brûlés par le liquide corrosif. Georges Vanhoutte, arrêté par les agents du 7e arrondissement, a été conduit à la permanence où M. Jérôme, commissaire, l'a interrogé.

Il a montré une petite blessure qu'il portait au *médius de la main droite en prétendant qu'il* avait été blessé par la baionnette du soldat qui aurait dégénéré.

Mais ce fait est nié par tous les témoins. Le docteur Ladrière a d'ailleurs déclaré après examen que cette blessure n'avait pu être faite de cette manière.

Sur ordre de M. Jérôme, le vitrioleur a été écroué au violon du poste. Il sera déféré aujourd'hui au parquet.

Les accidents. — Un enfant de deux ans et demi, le petit Théodore Wavrant, dont les parents demeurent rue des Serroins, 28, traversait hier vers 9 heures et demie du matin la rue du Marché, lorsqu'il fut renversé par une voiture attelée d'un cheval qui arrivait à une allure *modérée*.

Quoiqu'atteint au front l'enfant n'a reçu que des blessures sans gravité. Après avoir reçu les soins du docteur Dhaine il a été reconduit chez ses parents.

Quant au conducteur de la voiture, M. Victor Demeyer, garçon-boucher rue Saint-André, 11, *se responsabilité paraît entièrement dégagée*, l'accident étant dû à l'imprudence de l'enfant.

Voleurs précoces. — *Quatre gamins de dix à* treize ans, Gustave Decoisère, demeurant cour Dilhès, 7, Henri Lahousse, rue Lafontaine, Charles Colman, rue Adolphe-Wergifa, 36, et Aimé Accoron, rue du Pont-du-Lion-d'Or, 17, ont fait l'objet d'un procès-verbal, pour avoir dérobé six poignées en cuivre à des portes de la rue de Fleurs et de la rue du Pont-du-Lion-d'Or.

Un chiffonnier de la rue de Rivoli, le sieur André Gendre, à qui ces gamins avait revendu leur butin pour la modique somme de 0 fr. 30 centimes, a fait également l'objet d'un procès-verbal.

Les vols. — Nous avons signalé hier l'arrestation d'un sieur Dewaillet, pour infraction à un arrêté d'expulsion et pour vol d'objets de mobiliers au préjudice de M. Devilde, boulanger à Marcq-en-Barœul.

La nommée Marie Ghosens, femme Vandenberghe, âgée de 30 ans, commerçante, rue Jean-Jaurès, 18, a fait l'objet d'un procès-verbal au 6e arrondissement pour complicité de vol par recel de ces objets.

Arrestations. — La police du 9e arrondissement a arrêté le sieur Laurent Destrumeaux, âgé de 22 ans, rattacheur, sans domicile fixe, pour mendicité et vagabondage.

Circulation interrompue. — Hier, vers une heure de l'après-midi, le cheval attelé au car G est conduit par M. Dozemy est tombé dans une tranchée faite par les ouvriers de la Compagnie du Gaz, rue Pierre-Legrand.

La circulation des cars a été interrompue pendant quelques minutes pour dégager le cheval, une heure environ. Aucun accident de personnes.

Saisies aux Halles. — Les inspecteurs des halles ont saisi, hier matin aux halles Centrales, 18 caisses de sardines pesant 90 kilos, et 90 kilos de harangs.

A marché St-Martin, 10 kilos de pommes ont été *saisies*.

Ecole subdivisionnaire d'instruction de Lille. — Dimanche prochain à 9 heures précises *du matin, conférence au Cercle Militaire pour MM.* les officiers de réserve et de l'armée territoriale faisant partie de l'Ecole d'instruction de Lille.

Sujet : Quelques combats de la guerre du Transvaal.

Concours de Caravaval. — Comme les années précédentes, la Municipalité organise un concours pour la Mi-Carême de 1901. D'importantes primes seront offertes aux sociétés, groupes et personnes masqués et travestis. Les demandes d'adhésion à ce concours seront publiées et affichées ultérieurement.

LE NORD

Un pendu à La Madeleine

Jeudi vers 8 heures du matin, M. Victor Barré rue Courbet, s'est pendu dans sa chambre. La famille du désespéré, qui habite Lille, a été prévenue par les soins de M. Boillerault, chef de la Sûreté.

ARMENTIÈRES

Vol avec escalade. — Deux individus vivant de fraude et de rapines, Clovis Verzaux, 35 ans, et son frère Auguste Verzaux, 24 ans, se sont introduits mercredi soir dans la cave de M. Victor Beale, épicier, rue du Chauffour, 33.

M. Victor Beale, fils, qui couche dans une chambre donnant sur la cour, fut mis en éveil vers 10 heures par une lumière qui se projetait sur le plafond de sa chambre en regardant dans la cour il aperçut les frères Verzaux sortant d'un hangar où M. Beale enfermait ses provisions de réserve.

Se ne rendit dans la chambre de son père et, armé d'un couteau, il descendit.

Les deux voleurs entendant le bruit se sauvèrent en escaladant le mur à l'aide d'une échelle qu'ils avaient apportée.

M. Beale suppose que les mêmes voleurs sont venus à plusieurs reprises, s'approvisionner chez lui dans les mêmes conditions.

Clovis Verzaux a été arrêté par la police vers 3 heures du matin ; on croit que son frère s'est sauvé en Belgique.

Lorviil. — M. Louis Bataille, garde, s'est cassé la clavicule en tombant sur le sentier des Molannois, rue du Docteur Dezomas, de Cysoing, à réduit la fracture.

DOUAI

Un mineur tué à Dechy

Jeudi vers midi un mineur M. Désiré Desplonoy, âgé de 25 ans, demeurant à Somain, a été tué à la fosse Dechy, où il travaillait, par un bloc de pierre qui s'est détaché du haut de la galerie dans laquelle il se trouvait.

VALENCIENNES

Accident de chemin de fer AU ROSULT

Notre correspondant de Saint-Amand nous télégraphie, 17 janvier, 9 heures du soir :

Saint-Amand. — Un accident qui a failli faire de nombreuses victimes s'est produit ce soir vers sept heures à quelques mètres de distance de la gare de Rosult. Le train partant de Lille à six heures douze, qui aujourd'hui était d'une longueur inaccoutumée, s'est arrêté pour les besoins du service à une certaine distance du passage à niveau. Plusieurs voyageurs se crurent arrivés à Rosult et descendirent chacun de leur wagon réciproque, quand brusquement, le train se remit en marche. Ce ne fut qu'un cri sinistre retentissant au milieu du silence de la nuit. Une voix stridente trahissait déjà la terreur de quelque jeune fille affolée. Les voyageurs, sous l'influence des secousses de la machine reprenant sa marche un instant interrompue, avaient été violemment projetés sur les bas côtés au milieu des ronces et des fils de fer.

Cependant le train stoppait en gare et aussitôt les employés se portaient au secours des infortunés voyageurs.

Quatre personnes, deux hommes, une femme et une jeune fille étaient là, gisant sur le basalte.

Doucement, on les releva, puis on les ramena à la gare où elles reçurent les premiers soins. Heureusement, aucune d'elles n'était grièvement blessée ; seules quelques écorchures produites par les rugosités de la roche volcanique et de légères contusions furent constatées.

La cause de cet accident est simple. Le train arrêté, les voyageurs se croyaient *arrivés en gare de Rosult*. Trompés par l'obscurité, ils descendirent sans se rendre compte de l'absence de quais, et furent projetés au moment où le train reprenait sa marche.

Parmi les voyageurs se trouvait M. Dubois, de Sars-et-Rosières.

CAMBRAI

Bermerain. — M. Duchemin-Crépin, maire de cette commune, que nous n'avons naïvement mis en cause dans notre article intitulé *Nationalisme*, nous écrit une longue lettre dont il réclame l'insertion.

Le place nous manque pour lui donner satisfaction. En deux mots voici d'ailleurs ce qu'il affirme : La fin échappée de Libourne n'a nullement été *trouvée ni liquidée, il n'a pas été mis en violon mais* dans la salle des séances du Conseil municipal de Bermerain bon feu et la bière et on vit Antoine avec 199 fr. 45 il est reparti avec la même somme. (Nous n'avons jamais dit le *contraire*).

Voilà ce que nous avons de décarer M. le Maire de Bermerain. C'est fait.

HAZEBROUCK

Steenbecque. — M. le curé de Steenbecque tient ses paroissiens au courant des instructions *laïques de « son mieux » et « d'entrer en lutte avec* elles ». C'est fait.

Voyant que la force n'avait pas réussi sur bonnes mœurs pour conserver l'élève qui leur échappait, que c'était en pure perte qu'elles l'avait fait garder par trois autres enfants toute la journée de lundi, ne la laissant même sortir dans la cour que tenue par les bras et par le dos, et la voyant le lendemain fréquenter l'école laïque, M. le Curé essaya la persuasion.

L'enfant en question, qui a 12 ans, était renvoyée du catéchisme de la 1re communion il y a quelques semaines et remise au catéchisme des enfants de 8 ans, parce qu'elle ne savait pas son catéchisme en flamand, et le français n'était toléré à Steenbecque que pour les riches.

Hier, M. le curé changea d'avis. Il promit à la mère de faire faire la 1re communion à son enfant cette année si elle voulait la mettre au nouveau à l'école des sœurs. C'était tentant pour une flamande ou tout l'importance que l'on attache en Flandre à la 1re communion. Aussi M. le curé va probablement remporter la victoire.

Si les gens de Steenbecque le voulaient, ils ont maintenant un moyen de faire faire la 1re communion à leurs enfants à l'âge réglementaire, ce qui arrive bien rarement. Il n'aurait plus besoin de envoyer à Sercus ni ailleurs, il suffira de les envoyer quelques jours à l'école laïque. Alors le curé cédera, c'est certain. Il préférera encore faire faire la communion à des enfants qui ne savent pas le catéchisme en flamand, ni même en français, que de les voir fréquenter l'école du dimanche, comme disent les bonnes sœurs. Avis aux intéressés.

POUR
DERNIÈRE FOIS
NOUS PRÉVENONS
MM. les Cabaretiers
qui, malgré les avertissements réitérés que nous leur avons donnés, continuent à servir aux consommateurs des **Imitations** de **BANYULS-TRILLES**, qu'ils s'exposent à être déférés devant les tribunaux pour tromperie sur la nature de la marchandise vendue.

Il serait préférable pour eux de déclarer franchement qu'ils n'ont que du vin de pays ; ils pourraient servir des mixtures malfaisantes à la place.

TRILLES & FILS.

Le Retour d'Age
L'Elixir de Virginie qui guérit les vieillesses, la phthisie, le varicocèle, les hémorroïdes et est un souverain contre tous les accidents du retour d'âge ; hémorragies, congestions, vertiges, étouffements, palpitations, gravelles, troubles digestifs et nerveux, constipation. Paris, 2, rue du Tacherie. Le flacon, 4 fr. **50**, franco. Envoi gratuit de la brochure explicative.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 17 janvier

Présidence de M. Martin, vice-président. — Assesseurs : MM. Bonnet-Maes et Fromont. — Ministère public : M. Le Boulcux-Kérisel.

Agression en plein jour à Lille. — M. Jérôme, commissaire de police, a interrogé ce matin la mère *aux ordres* des deux escrocs, à cette publicité qui se sont rendus coupables à Lille, le 7 janvier, d'une agression sur la personne de Mme veuve Turpin, demeurant rue Bel-Maison.

Après l'agression de Tourcoing qui ne dire sous, mise aux assises du Nord, cette réédition d'une attaque audacieuse était de nature à impressionner, elle se centrera sans doute. Mais il n'est que temps d'intimider les malandrins.

Madame Turpin passait près de l'église de Wasquehal, le 7 janvier, vers six heures du soir, quand deux individus se jetèrent sur elle, lui saisirent la gorge et lui volèrent son réticule, et son portemonnaie.

Désirs Verhaghe, l'un des agresseurs est condamné à huit mois de prison. L'autre, Prosper Bruno, à six mois.

Autre agression. — Le 4 septembre à Wattrelos, les deux frères Verconck attendaient au passage à l'extrême frontière les gens qui rentraient de Belgique, guettant une occasion de faire un mauvais coup. Ils jetèrent leur dévolu sur César Ramon et Cyrille Dierkens, qu'ils assaillirent à coups de couteau.

Un préposé des douanes étant accouru à leur secours reçut de leur part des coups puis les rédoublèrent pour la faire. Les frères Verdonck sont condamnés à quatre et trois mois de prison.

L'amnistie. — Le tribunal a déclaré l'action publique éteinte dans diverses affaires remises du précédentes audiences, notamment celle poursuivie pour outrages à un conseiller municipal dirigée contre M. Jules Guyot, secrétaire de la mairie de Croix.

Un failli arrêté au sortir de l'audience. — Le sieur Lannoube, ex-cafetier à Lille, venant de comparaître pour *escroquerie simple*, et *agent diplomatique* de M. Rajat, avait été condamné à 50 fr. d'amende avec sursis, quand à la sortie de l'audience il constata qu'une désagréable surprise lui avait été ménagée.

M. Morcavel, huissier, assisté d'un recors, l'attendait à la porte et l'invita sans pitié à faire sa rendre à la prison.

C'était le spadin. M. Cassac, qui avait eu cette attention. Comme Lannoube ne se rendait pas à sa convocation, il avait saisi l'occasion et le larron.

Ce qui démontre qu'après avoir quitté leurs bienfaiteurs les banqueroutiers doivent au moins se tenir à la disposition des syndics pour leur expliquer comment ils n'ont rien pris.

AFFAIRES DIVERSES

Arthur Parsis, 19 ans, manœuvre à Roubaix, fraude, 2 mois, 500 fr. — Eugène Schonbland, 19 ans, charron à Roubaix, fraude, 6 jours, 500 fr. — Léon Coupiet, 47 ans 1/2, cardeur à Tourcoing, fraude, 3 mois, sursis, 500 fr. — François Vermoten, 60 ans, tailleur à Marcq, mendicité, 24 heures, sursis — Armand Vandamme, 19 ans, vol de charbon à la gare de Lomme, 10 j. — Pierre Mackow, 56 ans, mendicité, 48 heures — Jean Gillet, 18 ans, expulsion, 2 mois — Louis Rigaut, de Lomme, violences, dommages, 10 jours, sursis, 11 fr. — Jules Vanderaspoilde, 6 jours, défaut, et Guillaume Doortherhuit, de Wattrelos, 50 fr. sursis, coups réciproques — Pierre Derbry, de Tourcoing, coups, 6 mois, défaut — Camille Dalmat, 13 ans de Lannoy, 6 j., sursis, et Charles Rys, 24 ans, acquitté, coups — François Dary, de Roubaix, coups, 11 fr., défaut — Hortense Mirargue, de Lille, vol, 4 mois, défaut — Jules Quaghebeur, 50 fr. sursis et Louis Mortiet, 16 fr. sursis, coups réciproques.

Cour d'Assises du Nord

C'est dans la session qui va s'ouvrir ici le 11 février et qui sera présidée par M. Lavoix, conseiller, que sera jugée l'affaire Vergnet, dont le dossier a été retenu par la Cour de cassation sur le pourvoi fait par la femme de Pierrot qui a été acquitté dans l'affaire de Tourcoing